



RAPPORT 2022 DU COMITÉ DE MISSION



LA POSTE
GROUPE

Sommaire

PAGE 03 **Édito, Comité de Mission : une démarche en mouvement**

PAGE 04 **La Poste, Société à mission**

PAGE 06 **Les actions du Comité en 2022**

PAGE 08 **Les indicateurs et résultats**

PAGE 16 **La Poste en action**

PAGE 18 **Le Groupe La Poste et la biodiversité**

PAGE 19 **Enjeux pour 2023 et au-delà**

Le présent document constitue le rapport annuel du Comité de Mission qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires de La Poste du 7 juin 2023, établi conformément à l'article L210-10 3° du Code de commerce français

Édito croisé

PHILIPPE WAHL

Président-Directeur Général de La Poste

& NATALIE RASTOIN

Présidente du Comité de Mission du groupe La Poste



Comment résumeriez-vous cette première année d'existence du Comité de Mission ?

Philippe Wahl : La Poste a adopté la qualité de Société à Mission en juin 2021, en inscrivant dans ses statuts sa raison d'être et quatre engagements au cœur du projet stratégique « La Poste

2030, engagée pour vous ». Ces quatre engagements sont les réponses aux quatre transitions majeures - écologique, numérique, démographique et territoriale - que le Groupe accompagne, au service de la société tout entière.

Lorsque le Groupe porte l'ambition d'être numéro un de la livraison verte en France et en Europe et d'être le leader de la finance à impact avec La Banque Postale, il réaffirme la volonté de poursuivre l'engagement sociétal qui est dans l'ADN de La Poste, autant qu'il formule une ambition de développement. Les deux

Le Groupe porte l'ambition d'être numéro un de la livraison verte en France et en Europe et d'être le leader de la finance à impact avec La Banque Postale.

Philippe WAHL

dynamiques sont indissociables, et c'est bien là tout le sens de la société à mission en tant que modèle d'entreprise durable, qui inscrit son développement et prend des engagements en phase avec l'évolution de la société et le respect de l'environnement.

2022 nous a permis de faire évoluer notre gouvernance, avec un Comité de Mission sous la direction d'une

Présidente indépendante de toute fonction opérationnelle du Groupe, Natalie Rastoin. L'année écoulée a confirmé la valeur de ce collectif, qui réunit, avec une grande liberté de ton, une diversité des regards et une profondeur des analyses qui rendent les échanges riches et constructifs.

Comment qualifieriez-vous la démarche du Comité de Mission de La Poste ?

Natalie Rastoin : Il est important de rappeler que le Comité de Mission s'inscrit dans le cadre de la politique ESG volontariste décidée et structurée par la direction de La Poste : Il ne choisit pas les objectifs, il en évalue la pertinence comme le rythme et la qualité de la mise en œuvre. C'est une gouvernance extra-financière, qui complète la gouvernance financière établie depuis des décennies. Pour que le Comité joue son rôle, il est donc nécessaire d'identifier les indicateurs pertinents pour chaque objectif et de pouvoir en mesurer les avancées. Ce n'est pas toujours simple ! Pour cela, nous intégrons à la fois des experts, des chercheurs, des managers et des représentants de l'entreprise et de la société civile. Cela nous permet de bien comprendre les enjeux, de proposer des sujets d'approfondissement, voire de pousser la direction de La Poste à considérer de nouveaux objectifs - comme ce que nous avons fait pour la biodiversité.

La loi Pacte qui a créé le statut d'entreprise à mission ne date que de 2019, ce qui est très récent. Nous sommes donc conscients que cette gouvernance va évoluer pour être la plus efficace possible à l'entreprise, ses collaborateurs et toute la société. Bref, nous savons que nous devons démontrer notre utilité et notre volonté d'avancer ensemble !

Quels sont les grands succès de l'année et les enjeux à venir ?

P.W. : La démarche engagée s'inscrit dans le temps long et se révèle fructueuse. Lors des échanges sur les engagements de la société à mission, le Comité de Mission nous a interpellés sur la protection de la biodiversité. Le Groupe La Poste s'est mobilisé pour répondre à ce positionnement. Il dispose aujourd'hui d'une politique et d'une feuille

de route en matière de biodiversité. Cet exemple illustre la dynamique fructueuse engagée : un Comité qui attire l'attention de La Poste sur un sujet émergent, La Poste qui est à l'écoute, une gouvernance qui veille au respect des engagements et qui agit comme un aiguillon, le tout au service d'un nouveau commun.

N.R. : La démarche est récente, le comité est jeune... donc la notion de

« grand succès » me paraît un peu prématurée. Il y a beaucoup à construire, beaucoup à apprendre. Cependant, la qualité des experts autour de la table, comme des études auxquelles nous faisons appel m'impressionne. Cela donne de vraies discussions car tous les points de vue s'expriment, ce qui crée de l'exigence face aux dirigeants de La Poste, qui ont une vraie écoute. Après ce bon départ nous allons nous concentrer sur les enjeux à venir. J'en soulignerais deux : d'une part, le besoin d'être réaliste et de montrer dès que possible et au fil du temps les preuves concrètes de cette démarche pour éviter toute accusation de greenwashing ; d'autre part, la capacité d'entraîner les postières et les postiers dans la démarche, car ils sont les ambassadeurs de l'entreprise. Il faut se rappeler qu'aujourd'hui, les Français pensent que les entreprises ont un rôle déterminant à jouer pour l'avenir de la société sur ces sujets. Et bien sûr, ils comptent en particulier sur La Poste.

Les Français pensent que les entreprises ont un rôle déterminant à jouer pour l'avenir de la société sur ces sujets. Et bien sûr, ils comptent en particulier sur La Poste.

Natalie RASTOIN





LA POSTE, SOCIÉTÉ À MISSION

LA RAISON D'ÊTRE DE LA POSTE

« Au service de tous, utile à chacun, La Poste, entreprise de proximité humaine et territoriale, développe les échanges et tisse des liens essentiels en contribuant aux biens communs de la société toute entière. »

Coconstruite avec les parties prenantes des activités du Groupe, cette raison d'être apporte aux postiers un ancrage et une boussole.

DÉSIGNATION D'UN ORGANISME TIERS INDÉPENDANT

Pour l'accompagner dans sa démarche, La Poste a mandaté un Organisme Tiers Indépendant (OTI). Le cabinet KPMG a procédé à un diagnostic puis à la première vérification réglementaire du dispositif de La Poste et des réalisations pour 2022.

4 OBJECTIFS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX

1. CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ET À LA COHÉSION DES TERRITOIRES

La Poste assure et simplifie l'accès de tous à ses services et soutient le développement des territoires à travers le financement des entreprises et du secteur public local, et en développant des partenariats avec les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire.

2. FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE

Cet engagement cible particulièrement les plus fragiles. La Poste accompagne l'intégration dans la société des jeunes, des personnes en situation de handicap, le bien-vieillir à domicile des plus âgés, elle est aux côtés des personnes éloignées de l'emploi et en précarité financière.

3. PROMOUVOIR UN NUMÉRIQUE ÉTHIQUE, INCLUSIF ET FRUGAL

La Poste promeut un numérique inclusif en facilitant l'accès pour tous aux équipements et aux usages numériques, en apportant des solutions simples et universelles. La Poste œuvre pour un numérique de confiance, garantissant une gestion responsable des données, une pratique éthique du développement de l'intelligence artificielle et la protection des données. Elle s'engage pour réduire l'empreinte environnementale de ses outils et applications numériques.

4. ŒUVRER À L'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE POUR TOUS

La Poste s'engage dans la lutte contre le réchauffement climatique, pour la gestion raisonnée des ressources et la préservation de la biodiversité, grâce à la transformation de ses outils et processus de production et au développement de l'économie circulaire. Elle accompagne ses clients en proposant des services et des solutions pour les aider à gérer leurs propres enjeux de transition.

QU'EST-CE QUE LA SOCIÉTÉ À MISSION ?

Nouveau cadre juridique introduit par la loi PACTE en 2019, la société à mission définit une entreprise dont la finalité concilie recherche de performance économique et contribution à l'intérêt général.

> La Poste a adopté la qualité de Société à Mission et modifié ses statuts en ce sens en juin 2021.

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE MISSION

Le Comité de Mission rassemble des membres du Conseil d'Administration et des personnalités qualifiées en prise avec les enjeux sociétaux et environnementaux de la société.

En juin 2022, Natalie Rastoin, personnalité qualifiée externe à l'entreprise, a pris la Présidence du Comité de Mission, sur proposition de Philippe Wahl, Président-Directeur général du Groupe La Poste, qui avait assuré la Présidence au lancement du Comité.

9 MEMBRES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES :



N. RASTOIN
Présidente / Fondatrice de Polytane



L. PUYFAUCHER
Fondatrice du Groupe Pelham Media Ltd.



N. BALLA
Co-Présidente de La Redoute



C. GOLLIER
Directeur Général, Toulouse School of Economics



J. LÉVY
Géographe



G. GUIBERT
Président de la Fabrique Écologique



C. SENIK
Professeure d'Économie



M. TRELLU-KANE
Présidente d'Unis-Cité



F. RIAHI
Fondatrice / Directrice des Jardins de la Montagne Verte

8 MEMBRES ISSUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA POSTE SA :



P. WAHL
PDG du Groupe La Poste



C. MAYENOBE
Directrice générale adjointe, directrice des opérations et du pilotage de la transformation opérationnelle, Groupe CDC



F. GERVAIS
Représentant l'Etat, DG du Groupe Pierre & Vacances Center Parcs



S. CHEVET
Représentant du personnel, parrainé par la CFDT



F. HASPOT
Représentant du personnel, parrainé par la CGT



G. AVÉROUS
Maire de Châteauroux



G. BROHAN
Présidente du Conseil d'administration de Familles Rurales



P. MOLINOZ
Vice-Président de la Région Bourgogne-Franche Comté

RÔLE ET ENJEUX :

Le rôle du Comité

La Poste choisit des engagements qu'elle prend vis-à-vis de la société toute entière et le rôle du Comité de Mission est d'en assurer le suivi de la réalisation. Le Comité est également amené à proposer des actions complémentaires ainsi que des suggestions sur les indicateurs de performance pertinents pour le suivi des engagements et réalisations de La Poste en tant que société à mission. Il s'agit d'une nouvelle gouvernance qui complète la gouvernance existante de l'entreprise.

Les enjeux

L'un des enjeux clés du Comité de Mission est la définition des indicateurs pertinents pour le suivi de la réalisation de la mission et des engagements.

Les 14 indicateurs et des ambitions chiffrées ont été arrêtés et validés lors de la réunion du Comité d'octobre 2022.

1464 Création du premier réseau de poste français	1760 200 facteurs distribuent le courrier à Paris puis dans d'autres villes	1830-1864 Le courrier est collecté et distribué quotidiennement partout en France	1841-1877 Les prémices d'une féminisation : des directrices de bureaux de poste, et des « dames-employées » contribuent à l'essor du réseau	1879-1889 La Poste devient le socle d'un puissant ministère des communications	1881 Démocratisation de services d'épargne (Caisse Nationale d'Épargne) qui deviennent accessibles à l'ensemble des français dans les bureaux de poste	1914 Premier timbre vendu au profit d'une association, la Croix-Rouge	1918 Création du service des comptes chèques postaux pour démocratiser l'usage de la monnaie scripturale	1927 Déploiement de « La Poste automobile rurale », un service de transport des personnes et d'acheminement des denrées	1973 Mise en circulation des premiers véhicules électriques postaux	1990 2 missions de service public explicitement attribuées à La Poste (courrier et presse)	2005 La Banque Postale est créée	2008 La mission d'accessibilité bancaire est officiellement confiée à La Banque Postale	2010 La Poste devient une SA avec 4 missions de service public (incluant une mission d'aménagement du territoire) inscrites dans ses statuts	2016 10 000 bâtiments de La Poste et toute sa flotte de véhicules électriques sont alimentés en électricité d'origine renouvelable (certificats d'origine)	2019 La neutralité carbone intégrale du Groupe La Poste est atteinte	2021 Les statuts de La Poste SA sont enrichis, en juin, par la qualité de Société à Mission	2022 Les entités du groupe ont défini ou élaborent des trajectoires de décarbonation ambitieuses et conformes aux Accords de Paris (1,5°) à moyen terme (2030) et à long terme (zéro émissions nettes en 2040)
---	---	---	---	--	--	---	--	---	---	--	--	---	--	--	--	---	--



LES ACTIONS DU COMITÉ EN 2022

L'année 2022 a permis au Comité de Mission de finaliser le choix et la définition des indicateurs, d'impulser la définition d'une feuille de route biodiversité et d'engager des études sur la présence de La Poste dans les territoires.

1. CHOISIR L'ORGANISME DE VÉRIFICATION DU SUIVI DES ENGAGEMENTS

KPMG a été désigné OTI par le Comité de Mission de La Poste pour l'audit et la vérification réglementaire du dispositif de la Société à mission et de ses réalisations en 2022.

En charge de la vérification de la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe (DPEF), KPMG aura également pour mission de s'assurer que les objectifs statutaires de La Poste sont respectés tant sur le plan des moyens alloués que sur la cohérence et l'exécution des objectifs de la Société à mission.

Un premier diagnostic a été réalisé au premier semestre. Ses résultats ont été restitués lors d'une séance plénière du Comité en juin 2022. Cet exercice visait la revue de la cohérence du dispositif (sur le fond et la forme) et de sa robustesse (notamment ses indicateurs).

2. AJUSTER LES OUTILS DE MESURE DES ACTIONS DU COMITÉ

Les enjeux clés de la Société à mission s'articulent autour des causes emblématiques de l'utilité du Groupe pour la société. La Poste conduit une étude afin d'identifier les indicateurs pertinents traduisant ses impacts sur ces thématiques clés (au-delà des moyens et des résultats). C'est sur la base de ces travaux et en prenant en compte les résultats du diagnostic, que le Comité a finalisé la définition des indicateurs.

14 indicateurs et des ambitions chiffrées ont été arrêtés. Ils constituent le socle de travail du Comité de Mission pour l'évaluation des progrès réalisés.

CONTRAT D'ENTREPRISE :

Le Comité de Mission a été informé des travaux en cours pour l'élaboration du contrat d'entreprise 2023-2027 dans le cadre du Comité des Missions de Service Public. Il sera attentif à sa contribution aux 4 grandes transitions portées par les engagements de la Société à mission.

FOCUS ENSEIGNEMENTS DU DIAGNOSTIC DE KPMG :

- > Les points forts du dispositif :
 - **La gouvernance et le Comité de Mission** (composition, modalités de fonctionnement, liberté de parole...).
 - **Le positionnement stratégique clair**, notamment l'alignement de la Société à mission (engagements, priorités) avec le plan stratégique du Groupe La Poste.
- > Les points de précision ou d'amélioration à adresser :
 - **Le positionnement respectif des objectifs** de la Société à mission et des Missions de Service Public de La Poste.
 - **La nécessité de finaliser et stabiliser un socle restreint d'indicateurs** pertinents disponibles et auditables dans des délais contraints.
 - **La définition des trajectoires et objectifs liés aux indicateurs** qui permettront d'objectiver les progrès et l'avis du Comité sur le respect des engagements.

LANCEMENT D'ÉTUDES :

Dans le cadre des travaux du Comité de Mission, deux études ont été engagées en 2022, portant sur les enjeux de La Poste dans les territoires.

- > **Une étude qualitative** qui vise à **éclairer les enjeux de la présence postale** dans les territoires, notamment **en lien avec les usages en termes de communication et de mobilité**. Cette étude est focalisée sur les zones géographiques intermédiaires (péri-urbaines, villes petites ou moyennes). Cette étude est toujours en cours au moment de la publication de ce rapport.
- > **Une étude quantitative** qui vise à identifier les éventuels impacts liés à l'évolution de la présence postale (transformation de bureaux de poste en Agences Postales Communales, Relais Poste commerçants...). Une note de synthèse sera publiée en 2023. Cette étude s'appuie sur la méthodologie d'une précédente étude menée dans le cadre de l'Observatoire du Bien-Être qui a mis en évidence l'impact négatif de l'évolution de l'offre de services de proximité sur l'engagement des citoyens (mesuré à travers l'abstention aux élections) et leur bien-être (mesuré par un indice INSEE).

3. INTÉGRER LA FEUILLE DE ROUTE BIODIVERSITÉ

Les membres du Comité de Mission ont pris connaissance de la feuille de route du Groupe La Poste pour mettre en œuvre sa politique biodiversité, définie suite à l'impulsion donnée par le Comité de Mission en 2021.

Établie sur la base d'un diagnostic des pressions exercées par les activités du Groupe et des premières initiatives déjà lancées, la feuille de route structure et soutient l'action du Groupe en faveur de la biodiversité, qui est désormais positionnée comme le troisième volet de la politique environnementale de La Poste (à côté des politiques énergie et climat comme ressources et déchets).

> Cette feuille de route s'articule autour de 3 axes majeurs :

- **Mettre en place une gouvernance** pour piloter les projets et fédérer les différents acteurs (postiers, partenaires experts, fournisseurs).
- **Réduire les pressions** liées à l'immobilier (bâtiments existants ou à venir, notamment dans le cadre de l'objectif zéro artificialisation nette 2050), aux transports et à la bancassurance.
- **Contribuer à mobiliser les parties prenantes internes et externes** de métropole et des Départements et Régions d'Outre Mer sur ces sujets.

4. DÉFINIR 14 INDICATEURS DE PERFORMANCE

Orientés vers l'impact, les indicateurs retenus intègrent également les recommandations émises par KPMG à l'issue du diagnostic. Ils sont robustes, mesurables et peuvent être produits et vérifiés dans les délais de publication requis. La batterie des indicateurs capitalise également sur les travaux de La Banque Postale en tant que Société à mission. Les démarches coordonnées ont permis de faire converger voire d'aligner certains indicateurs sur des thématiques communes (ex. activités de financement en lien avec les enjeux de développement et de cohésion des territoires), assurant ainsi une cohérence d'ensemble des dispositifs de Société à mission.

DÉCODAGE :

Société à mission vs. Missions de Service Public

Les missions de Service Public de La Poste sont inscrites dans la loi : distribution du courrier et des colis partout en France ; contribution à la pérennité d'une presse de qualité et à la diffusion des idées qui y sont développées ; accès à tous aux services bancaires essentiels ; contribution à l'aménagement et au développement des territoires. Les conditions de réalisations de ces missions de Service Public sont au cœur du contrat d'entreprise qui lie La Poste avec l'État. Les engagements de La Poste en tant que Société à mission sont quant à eux le fait d'une démarche volontaire et autonome de l'entreprise. Ces deux logiques différentes s'enrichissent et les engagements volontaires d'aujourd'hui peuvent servir de laboratoire à d'éventuelles missions de Service Public de demain.

ZAN et ZEN 2050

L'étalement urbain et l'artificialisation des sols contribuent à la dégradation de la biodiversité. Issue des travaux de la Convention citoyenne pour le climat, la loi Climat et Résilience intègre désormais l'objectif « zéro artificialisation nette » (ZAN). Cette loi place les territoires au cœur des enjeux du ZAN et fixe deux échéances : une division par deux du rythme de consommation des sols d'ici 10 ans et un objectif de zéro artificialisation nette à 2050. Le groupe s'engage à atteindre le « Zéro Emissions Nettes » (ZEN) de Gaz à Effet de Serre avant 2040.

(Source : Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires)

LES INDICATEURS ET RÉSULTATS

ENGAGEMENT : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ET A LA COHESION DES TERRITOIRES

ENJEUX	INDICATEURS	OBJECTIFS ET PLAN DE PROGRÈS 2022
- Soutenir le développement économique des territoires	Production annuelle de crédit auprès des collectivités locales	OBJECTIFS : • Cible 2025 : 4,5 Mds€ dont 1,1 Mds€ de prêts verts et sociaux PLAN DE PROGRÈS : • Ciblage du recours à l'emprunt des petites communes, sur des outils d'aide à la vente pour les prêts verts et sociaux (cas d'usage, éléments de langage, formations...) • Évolution des limites sectorielles risque pour permettre le développement de l'activité • Actions de notoriété pour appuyer la démarche de rencontre du décideur : présentations d'études, prise de paroles avec des fédérations professionnelles, webinaires, newsletter, présence aux salons...
	dont Prêts Verts et Sociaux	
	Production annuelle de crédit auprès du logement social, de la santé, du milieu associatif et du tissu économique local	OBJECTIFS : • Cible 2025 : 4,9 Mds€ dont 0,6 Md€ de prêts citoyens PLAN DE PROGRÈS : • Ciblage des opérations d'accession sociale à la propriété, aux opérations de transition écologique, sur des outils d'aide à la vente pour les prêts verts et sociaux (cas d'usage, éléments de langage, formations) • Approche sectorielle priorisée pour les associations • Actions de notoriété pour appuyer la démarche de rencontre du décideur • Poursuivre le développement d'outils d'aide à la vente • Connaissance clients (ciblage des entreprises à mission et des secteurs les plus exposés aux problématiques de transition écologique et de souveraineté)
dont Prêts Citoyens		
- Contribuer à la cohésion des territoires	Pourcentage de la population à moins de 5km et moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact	OBJECTIFS : • L'indicateur doit être supérieur à 90 %
	Empreinte emploi (directs, indirects et induits)	OBJECTIFS : • Le Groupe s'engage à mesurer et communiquer sur son empreinte emploi (direct, indirect, induit) et son évolution

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

La Poste a réalisé son engagement de contribuer au développement et à la cohésion des territoires. L'atteinte des objectifs opérationnels en matière de prêts, dans la conjoncture de hausse des taux de l'année 2022, mérite d'être saluée, ainsi que la performance du financement des collectivités, dans un contexte difficile où celles-ci ont particulièrement eu besoin de soutien. La contribution de La Poste à l'aménagement du territoire, relève d'une obligation réglementaire dans le cadre d'une mission de service public. Nous avons finalement après discussion retenu cet indicateur car il est révélateur de la contribution de La Poste à la cohésion territoriale et représente ainsi un point pivot pertinent entre la Société à mission et les missions de service public. Les nombreux échanges sur les choix des indicateurs confirment toute leur importance et la pertinence de la poursuite du travail et des réflexions du Comité avec une orientation essentielle vers la mesure d'impact.

2021	2022	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2022
5,2 Mds€	4,4 Mds€	• Dans un contexte de commercialisation perturbé par la hausse des taux d'intérêt et leurs conséquences sur les taux d'usure applicables aux collectivités, La Banque Postale a commercialisé 4,4 Mds€ de financement Long Terme des investissements des collectivités locales. La part de prêts verts et sociaux a connu une nette augmentation (de 12% à 22%) portée par deux éléments nouveaux : - Le lancement du prêt social en 2022 (qui finance les Services Départementaux d'Incendies et de Secours et l'action sociale des collectivités) - L'accélération des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics, ainsi que des projets pour la gestion durable de l'eau, des déchets, la mobilité douce et la production d'énergie renouvelable
643 M€	1 Md€	
3,9 Mds€	4,9 Mds€	• La Banque Postale a poursuivi son développement auprès des entreprises (PME, ETI et Grandes Entreprises) en accompagnant la reprise économique après les confinements • La part de prêts verts a connu une nette augmentation (de 3% à 6%) soutenue par les acteurs du logement social pour financer la réhabilitation de logements sociaux aux meilleures normes environnementales et la rénovation énergétique des bâtiments industriels
106 M€	293 M€	
97,12 %	97,02 %	• L'objectif réglementaire de plus de 90% de la population à moins de 5km et moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact est largement atteint • Chaque jour 700 000 clients accèdent au service La Poste dans les 7 000 bureaux de Poste et 100 000 dans les 10 000 points de contact en partenariat (avec des collectivités locales, des commerçants ou des associations) • Grâce aux formats développés en partenariat, notamment les 400 Espaces labellisés France Services, La Poste garantit un accompagnement de proximité et participe au maintien des grands opérateurs publics dans les zones rurales • La Poste a engagé en 2022 un plan massif de rénovation pour un enjeu de 500 M€. D'ici 2027, la totalité du parc aura bénéficié d'une modernisation, selon des modalités adaptées aux enjeux locaux, dans une logique de modularité garantissant universalité et personnalisation du service. En 2022, plus de 750 bureaux de Poste ont bénéficié d'une opération immobilière (dont 440 rénovations complètes) à rapporter à un objectif initial de 600 opérations
ND	446 350 ETP	• La Poste a mis en place en 2022 un outil de mesure de son empreinte emploi qui a été mis en oeuvre pour la première fois (chiffres 2021 non disponibles). Les chiffres de l'empreinte emploi seront mis à jour annuellement • L'empreinte emploi est constituée de 183 000 emplois directs (collaborateurs), 135 000 emplois indirects (emplois soutenus par les achats) et 128 000 emplois induits (par la consommation des personnes en situation d'emploi direct et indirect) • L'empreinte emploi du Groupe La Poste met en évidence l'ancrage local et la contribution du groupe à la vitalité des écosystèmes locaux. Au total, les dépenses d'achats et les effectifs du groupe soutiennent l'équivalent de plus de 446 000 emplois et représentent une création de valeur de 15 milliards d'euros. Les achats et salaires des six entités étudiées soutiennent ainsi 0,6% du PIB français et 2,0% des emplois.



LES INDICATEURS ET RÉSULTATS

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

La Poste a réalisé son engagement de favoriser l'inclusion sociale ; l'ensemble des objectifs opérationnels liés à cet engagement ont été atteints. La baisse du nombre de jeunes ayant bénéficié d'un stage, d'une alternance ou d'un contrat de travail à La Poste en 2022 s'inscrit dans le contexte d'un marché du travail plus favorable aux demandeurs d'emploi. Nous avons pris note du commentaire de l'OTI sur l'opportunité de poursuivre les travaux afin d'affiner l'indicateur lié aux services d'accompagnement des publics âgés et fragiles, dont la composition paraît peut-être trop hétérogène.

ENGAGEMENT : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE

ENJEUX	INDICATEURS	OBJECTIFS ET PLAN DE PROGRÈS 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Agir pour l'insertion des jeunes - Agir pour l'inclusion du handicap (en tant qu'employeur et au-delà) - Agir en faveur de l'accessibilité bancaire et des clientèles financières fragiles - Agir en faveur de l'accompagnement des publics âgés et fragiles 	Nombre de jeunes qui ont bénéficié d'un stage, d'une alternance ou d'une embauche (CDI et CDD) dans l'année	OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les efforts du Groupe en faveur de l'insertion des jeunes PLAN DE PROGRÈS : <ul style="list-style-type: none"> • Partenariats avec les missions locales, Pôle Emploi, cap emploi, Ecole de la Deuxième Chance... • Forums recrutement toute France et Communication sur les réseaux sociaux
	Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> • Continuer à dépasser le minimum légal de 6 % de taux d'emploi des Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE) PLAN DE PROGRÈS : <ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des actions en faveur de l'emploi des personnes handicapées, actions de sensibilisation et de communication • Développement des achats de prestations au secteur adapté et protégé • Renégociation d'un accord handicap avant le 31/12
	Nombre de bénéficiaires de l'inclusion bancaire ayant pu percevoir des prestations sociales	OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> • Définir l'indicateur (ex. prestations sociales ciblées) et le mettre en production PLAN DE PROGRÈS : <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement d'une compétence « clients fragiles » dans les centres financiers de La Banque Postale
	Nombre de bénéficiaires des services d'accompagnement des publics âgés et fragiles ¹	OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'offre veiller sur mes parents (les objectifs quantitatifs pris en compte pour le pilotage de la mission sont confidentiels) • Gagner deux des plus gros marchés nationaux sur les livraisons de repas en 2022 • Faire décoller les usages en matière de livraison de médicaments PLAN DE PROGRÈS : <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'équipement en téléassistance mobile et détecteurs de chute lourde; amélioration de la qualité des compte-rendus de visite des facteurs (Veiller sur mes Parents) • Développement de partenariats locaux avec des opérateurs de restauration et des collectivités (livraison de repas) • Consolidation et déploiement des activités de facteurs accompagnants • Développement du télésuivi et du numérique • Accompagnement des opérateurs publics avec nos campagnes facteurs « allers vers »

2021	2022	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2022
18 386	14 689	<ul style="list-style-type: none"> • La Poste a poursuivi sa mobilisation en faveur de l'insertion des jeunes dans un contexte plus difficile (les résultats sont à apprécier dans le contexte d'un marché de l'emploi plus tendu en 2022) • La Direction Marque Employeur a assuré un pilotage hebdomadaire d'une communication ciblée qui s'appuie notamment sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Instagram, Tik Tok) • Un focus a été réalisé sur des fonctions prioritaires (ex : communication dans les lycées pour recruter des facteurs, dans des écoles spécialisées pour le recrutement de conseillers bancaires) et dans le cadre de pics d'activité (ex : livraisons de Noël). Les services de recrutements locaux ont participé à des forums • L'année 2022 a été également marquée par le déploiement en région d'accords de partenariats nationaux avec le réseau des Ecoles de la 2ème Chance (E2C) et celui des Missions Locales
8,66 %	8,77 %	<ul style="list-style-type: none"> • Le taux légal de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi continue d'être très largement dépassé • Une campagne nationale de sensibilisation a été réalisée dans le cadre de la « Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées » • Le montant des achats auprès du secteur adapté et protégé a continué d'évoluer favorablement (16,4 M€ en 2022 vs. 16,3 M€ en 2021) • Un nouvel accord handicap pour la période 2023-2025 a été signé par toutes les organisations syndicales par lequel La Poste s'engage à demeurer le premier employeur de personnes en situation de handicap en France et à bien les intégrer tout au long de la carrière
ND	654 140	<ul style="list-style-type: none"> • La Banque Postale accueille 3 millions de clients bénéficiaires de son dispositif d'inclusion bancaire • L'indicateur du nombre de bénéficiaires de l'inclusion bancaire ayant pu percevoir des prestations sociales a été développé et mis en œuvre pour la première fois en 2022 • L'inclusion bancaire joue un rôle clé pour l'accès aux prestations sociales. Ainsi, sur les 4 % de clients de La Banque Postale qui ont perçu la prime de Noël en 2022, 63 % sont des clients en inclusion bancaire ; ce sont ainsi 15 % des clients en inclusion bancaire qui ont pu percevoir cette prime • La Banque Postale a poursuivi et renforcé la mise en œuvre d'actions spécifiques (ex. dispositif de détection précoce de la fragilité). Le dispositif de l'Appui a été renforcé (ex. 7 chargés de clientèle formés pour accompagner les clients en difficulté financière et proposer des solutions de micro-crédit). La Banque Postale a également œuvré au développement et au déploiement d'une compétence « clients fragiles » dans les Centres de Relation et d'Expertise Clients (299 conseillers formés en septembre 2022)
217 531	230 263	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller sur mes parents : les objectifs quantitatifs ont été atteints • Livraison de repas : 10 nouveaux partenaires de restauration et signature de 2 gros contrats avec des collectivités (Paris et Blois) • La livraison de médicaments a été freinée par le retard du déploiement de Mon Espace Santé • Les facteurs accompagnants continuent de prendre en charge des bénéficiaires dans les Landes et l'Eure • Le nombre de clients Ardois augmente, avec des expérimentations à l'hôpital (ex. Henri Mondor et l'Inca pour apporter une égalité des chances face au cancer et un meilleur télésuivi pour les populations précaires en rupture numérique ; l'expérimentation a été plébiscitée par les soignants). L'offre est intégrée dans les parcours de soin des filiales de La Poste Santé, dont l'action sera renforcée par l'acquisition d'Happytal, spécialiste de la digitalisation du parcours hospitalier et de l'accompagnement des patients et des soignants • La Poste est en contact avec de nombreux opérateurs publics (CNAM/CPAM, ARS, CD, etc.) pour des campagnes de prévention ciblées (ex. dépistage du cancer du côlon) pour sensibiliser et augmenter le taux de retours

¹ Indicateur agrégatif (cf. définition page 22)



LES INDICATEURS ET RÉSULTATS

ENGAGEMENT : PROMOUVOIR UN NUMERIQUE ETHIQUE, INCLUSIF ET FRUGAL

ENJEUX	INDICATEURS	OBJECTIFS ET PLAN DE PROGRÈS 2022
<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner l'inclusion numérique - Contribuer à équiper les Français en solutions numériques éthiques de confiance - Agir pour un numérique frugal 	Nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique ²	OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> • 1 million de personnes accompagnées annuellement à l'horizon 2030 PLAN DE PROGRÈS : <ul style="list-style-type: none"> • Déploiement des programmes Conseillers numériques et Etapes numériques
	Nombre de clients actifs Digiposte et Identité Numérique	OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> • 9 millions de comptes PLAN DE PROGRÈS : <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement de la dématérialisation sécurisée, des démarches publiques en ligne et utilisation de l'Identité Numérique dans les usages postaux • Renforcement de la position de leader de la dématérialisation du bulletin de paie et diversification des usages (éducation, secteur public, immobilier, santé, banque)
	Consommation de matières économisée via l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques	OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> • Réemploi de 100 % des ordinateurs réemployables (7 000 ordinateurs en 2022) • Réemploi de 100 % des équipements réemployables sur un périmètre étendu (couverture géographique, entités, types d'équipements) PLAN DE PROGRÈS : <ul style="list-style-type: none"> • Mise sous pilotage du sujet (définition d'ambitions, de processus, préparation d'appel d'offres pour le réemploi) • Mise en place du réemploi solidaire pour un impact social au-delà de l'impact environnemental



AVIS DU COMITÉ DE MISSION

L'OTI mentionne que l'un des objectifs opérationnels n'est pas atteint. La Poste ayant effectivement mis en place le réemploi des ordinateurs en fin de vie mais n'ayant pu documenter que 94 % des 7 000 ordinateurs réemployés visés en 2022. L'écart constaté (436 ordinateurs) résulte d'un déploiement plus long que prévu ; il doit être mis en regard de la mobilisation réalisée, des processus de l'entreprise désormais modifiés et du résultat obtenu en termes d'impact : plus de 10 000 tonnes de matières économisées en 2022 grâce au réemploi d'équipements IT, soit pratiquement un triplement par rapport à 2021. Cet écart est également à mettre en perspective avec les progrès significatifs réalisés en 2022 concernant le développement d'un numérique de confiance et la lutte contre l'illectronisme, qui sont porteurs d'enjeux majeurs, pour la société et dont les objectifs opérationnels ont été atteints. Dans ce contexte, nous considérons que La Poste a réalisé son engagement de promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal.

2021	2022	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2022
236 085	473 734	<ul style="list-style-type: none"> • L'action de La Poste en faveur de l'inclusion numérique a connu une accélération sensible en 2022 : 93 conseillers numériques ont été déployés dans 57 départements au 2e semestre 2022 • Hausse de 141 % du nombre de personnes accompagnées dans les démarches administratives en ligne en France Services (FS) en 2022, grâce à l'augmentation du nombre d'implantations (+134 en 2022) et de personnes accompagnées par point France Services • Inclusion bancaire : détection opérée dans 92 bureaux de poste en Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) • Nombre de dons d'équipement multiplié par 2 en 2022, 39 structures ESS locales ou fédérations nationales en ont bénéficiés • La Poste Mobile : croissance liée au nombre de clients se déclarant primo accédants : 13 % en 2021, 18 % en 2022
6,5 millions	9,6 millions	<ul style="list-style-type: none"> • Les objectifs quantitatifs ont été atteints et La Poste a conforté sa position de leader du développement des usages numériques de confiance • Dématérialisation bulletins de paie : La Poste a conforté sa position de leader. Avec plus de 2 000 nouveaux clients, ce sont 12 000 entreprises qui utilisent Digiposte pour leur transformation numérique RH • Le développement des usages s'est poursuivi pour permettre aux clients d'envoyer tous types de documents RH à leurs salariés, les contrats (onboarding), le Bilan Social Individualisé, des notes d'information, les documents de sortie de fonction, et même le nouvel usage du vote électronique. L'offre a été élargie pour répondre aux demandes spécifiques des TPE PME avec le lancement de Digiposte Access (Prix du Cas d'or de la dématérialisation RH) • L'intégration à la blockchain Archipels, acteur souverain, contribue également au renforcement du positionnement de confiance numérique • La Poste a confirmé sa position de leader de l'identité numérique en restant le seul acteur qualifié par l'ANSSI et disponible dans France Connect + pour sécuriser les démarches publiques et en étant notamment reconnu comme partenaire officiel du Compte Personnel de Formation • Le développement de l'identité numérique La Poste a entamé une accélération nette en 2022 en multipliant par 5 son taux d'acquisition (250 000 identités par mois en moyenne depuis le 25/10)
3 683 tonnes	10 504 tonnes	<ul style="list-style-type: none"> • L'année 2022 a permis la mise sous pilotage du réemploi des équipements informatiques et de télécommunications : définition de l'ambition, définition et mise en place de processus facilitant les actions de réemploi et mise en place du réemploi solidaire pour un impact social au-delà de l'impact environnemental • La préparation des équipements au réemploi est désormais intégrée dans la charge de travail des techniciens de La Poste • 6 564 ordinateurs ont été réemployés sur la période, permettant d'économiser 10 504 t de matières • 94% des ordinateurs ont été réemployés. L'objectif de 100% n'a pas été atteint en 2022 (processus de réemploi encore non complètement déployé dans une branche du Groupe à fin 2022) • Il est à noter que l'année 2022 a été marquée par le remplacement d'un nombre significatif d'écrans d'ordinateurs

2. Indicateur agrégatif dont une partie significative est estimée (cf. définition page 22)

LES INDICATEURS ET RÉSULTATS

ENGAGEMENT : ŒUVRER A L'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUR TOUS

ENJEUX	INDICATEURS	OBJECTIFS ET PLAN DE PROGRÈS 2022
Agir en faveur : - du climat - de la qualité de l'air et de la réduction de la pollution atmosphérique - de la biodiversité	Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES) économisées (scopes 1, 2 et 3 concernant les sous-traitants transport et livraison) en lien avec la réduction de l'intensité émissive au colis	OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> Mettre les principales activités du Groupe sous trajectoires certifiées SBTi et conformes aux Accords de Paris 1,5° (trajectoires GeoPost et La Poste SA soumises avant fin 2022) PLAN DE PROGRÈS : <ul style="list-style-type: none"> Déploiement des actions de réduction de l'intensité émissive au colis (incl. véhicule faible émission, caisses mobiles) Maîtriser l'évolution de l'intensité émissive des activités colis dans un contexte de volumes en attrition par rapport à 2021
	Réduction des émissions de polluants atmosphériques	OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> -60 % de polluants (oxydes d'azote et particules fines PM) en 2025 vs. 2015 Définir un nouvel indicateur plus pertinent (incl. sous-traitance) et disponible dans les délais tous les 2 ans
	Action en faveur de la biodiversité - Global BiodiversityScore	OBJECTIFS : <ul style="list-style-type: none"> Définir l'indicateur en 2022 Assurer sa mise en œuvre sur un périmètre La Poste SA et La Banque Postale (opérationnel et financement/Investissement) en 2023

AVIS DU COMITÉ DE MISSION

La Poste a réalisé son engagement d'œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous. Les objectifs opérationnels ont tous été atteints. Les émissions de GES économisées sur les envois de colis en 2022 méritent d'être soulignées : les actions de décarbonation du Groupe ont permis de réduire de 6 % l'intensité des émissions de GES au colis économisant ainsi l'émission d'environ 105 000 teqCO2 en 2022 par rapport à 2021. Cet indicateur est calculé et publié pour la première fois. Il est complémentaire du respect de la trajectoire GES 1,5° (trajectoire SBTi) de l'ensemble du Groupe, performance inscrite dans le plan stratégique du Groupe et suivie par le Comité Qualité et Développement Durable du Groupe, Comité ad hoc du Conseil d'administration. La publication du « Global Biodiversity Score », qui est également un nouvel indicateur actuellement en cours de mise en place, est attendue en 2023 par le Comité, qui a stimulé la mobilisation de La Poste sur le sujet de la biodiversité.

2021	2022	PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2022
ND	104 558 tonnes eqCO2 économisées	<ul style="list-style-type: none"> La politique de décarbonation des transports et la politique immobilière durable ont permis de réduire de 6% l'intensité des émissions de GES au colis (activités de La Poste et de Géopost) et d'économiser ainsi environ 105.000 teqCO2 en 2022 par rapport à 2021 L'indicateur des émissions de GES économisées en lien avec la réduction de l'intensité émissive au colis a été développé et mis en œuvre pour la première fois en 2022 La mise sous trajectoire SBTi (1,5°) des principales activités du Groupe s'est poursuivie La Banque Postale avait déjà obtenu la certification SBTi en 2021 de sa trajectoire fondée sur un objectif de réduction de -46% de ses émissions de GES sur les scopes 1 et 2 entre 2021 et 2030 et l'ambition d'atteindre des objectifs déterminés scientifiquement sur 85 % de son portefeuille total de financement et d'investissements d'ici 2030 GeoPost s'est engagé à réduire de -43 % ses émissions de GES de scopes 1, 2 et 3 d'ici 2030 et de 90% d'ici 2040 par rapport à une base de référence de 2020. Sa trajectoire moyen terme (2030) et long terme (2040) a été soumise en juillet 2022 à la SBTi qui l'a validée en février 2023 La Branche Services-Courrier-Colis et la Branche Grand Public et Numérique de La Poste ainsi que la tête de Groupe se sont engagées sur une trajectoire commune à moyen terme (-42% d'émissions sur les scopes 1 et 2 et -25 % d'émissions sur le scope 3 d'ici 2030) et à long terme (-90% entre 2021 et 2040). Cette trajectoire moyen terme (2030) et long terme (2040) a été soumise à la SBTi en décembre 2022
-58 % d'oxyde d'azote	-62 % d'oxyde d'azote	<ul style="list-style-type: none"> Les émissions de polluants sur la flotte interne ont continué d'évoluer favorablement par rapport à l'ambition 2025 En 2022, La Poste et Airparif ont renouvelé leur convention de partenariat pour renforcer les actions de surveillance de la qualité de l'air et d'information auprès de la population d'Île de France GeoPost s'est engagé à livrer 350 villes avec des véhicules à faibles émissions d'ici à 2025, permettant ainsi de réduire de 83% les émissions de polluants atmosphériques locaux
-49 % de particules fines	-49 % de particules fines	<ul style="list-style-type: none"> En matière de qualité de l'air, le Groupe La Poste est l'une des rares entreprises à s'être dotée (en 2022) d'une trajectoire de réduction d'émissions de polluants atmosphériques locaux (PAL) 2021-2025 très ambitieuse, tant pour la flotte interne des deux branches logistiques du groupe (Branche Services-Courrier-Colis et GeoPost) que pour toute sa flotte sous-traitante : l'objectif est de réduire les émissions de polluants atmosphériques locaux de -41% de monoxyde de carbone, -60% d'oxydes d'azote, -6% de particules fines PM 2,5 et une stabilité des particules fines PM 10. L'objectif est de réduire les émissions de polluants atmosphériques locaux de ce périmètre sur la base de méthodes robustes et reconnues (COPERT et HBEFA)
ND	ND	<ul style="list-style-type: none"> L'indicateur a été défini (Global Biodiversity Score - GBS - de CDC Biodiversité) La mise en place du Global Biodiversity Score sera effective en 2023 pour La Poste SA, La Banque Postale, La Banque Postale Asset Management, CNP Assurances, et Louvre Banque Privée. Le GBS sera un outil d'évaluation global des impacts des activités de l'entreprise et des investissements côté La Banque Postale. Il mesurera le taux de présence de la biodiversité au km2



ACTION

LA POSTE EN ACTION

La Poste déploie des actions concrètes pour avancer sur la réalisation de ses engagements. Focus sur quelques actions emblématiques réalisées en 2022 :



L'Alliance Dynamique :

1 400 partenariats locaux avec des acteurs de l'ESS.

Née du rapprochement de La Poste et d'une cinquantaine de fédérations et structures de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), l'Alliance Dynamique agit dans les territoires pour lutter contre les fractures sociales et environnementales. Ensemble, ces acteurs proposent de nouveaux types de points de contact dans les territoires fragiles, en zones rurales et quartiers prioritaires de la ville. Ce sont ainsi plus de 70 relais Poste ESS ou de Comptoir de Campagne ou « 1 000 cafés » du Groupe SOS qui contribuent à faire perdurer le commerce et les services dans des zones qui en sont dépourvues.

FOCUS

> À proximité de la Basilique Saint-Denis, la Concierge-Rit offre, par exemple, aux habitants et salariés du territoire, une offre multiservice solidaire de proximité : des services du quotidien (ménage, petit bricolage, prise en charge de services administratifs...) et des services de La Poste (courrier, colis, emballages et timbres).

Les postiers font une place aux jeunes !

Signataire du plan 1 jeune 1 solution, La Poste s'engage pour l'insertion des jeunes en stage, alternance, CDD et CDI.

Une première expérience du monde du travail a été proposée pour de nombreux stagiaires de 3ème, par le recrutement d'alternants ou de jeunes éloignés de l'emploi : au total ce sont 8 000 solutions de stages, de CDD et de CDI qui engagent les postiers auprès de plusieurs générations de jeunes.



FOCUS

La Poste : acteur engagé pour l'égalité des chances

> Partenaire historique du Réseau des Ecoles de la Deuxième Chance (E2C) et des missions locales, La Poste affirme son engagement dans la lutte pour l'égalité des chances et l'insertion des jeunes les plus éloignés de l'emploi. Formaposte - l'organisme de formation en alternance du Groupe - met en place des conventions régionales avec ces acteurs afin de promouvoir auprès des jeunes stagiaires de l'E2C et des missions locales les métiers de la relation client, de banque, de commerce ou de logistique.

Les postiers s'engagent sur leur temps de travail :

Pour contribuer à l'orientation des jeunes et faciliter leur accès à l'emploi dans le Groupe, les postiers peuvent prendre part à du mécénat de compétences : parrainage de jeunes, partage d'expérience, découverte d'entreprises, accueil de stagiaires.

> En 2022, La Poste a signé :

- 2 240 nouveaux contrats d'alternants
- 3 408 embauches de stagiaires
- 998 stages d'observation pour les élèves de 3ème, notamment issus de quartiers prioritaires ville (jeunes issus de Réseau d'Éducation Prioritaire : REP et REP+)
- 2 584 contrats à durée indéterminée avec des personnes de moins de 26 ans, notamment issues de quartiers défavorisés.

Lutter contre l'illectronisme

pour accroître l'autonomie numérique des citoyens.

La Poste s'est engagée à l'horizon 2030, à détecter, accompagner, former et équiper 1 million de citoyens éloignés des usages numériques. Pour répondre à cette ambition fixée dans son plan stratégique, La Poste - en partenariat avec l'État - a déployé 100 conseillers numériques dans 57 départements.

FOCUS

> Œuvrant au sein des bureaux de poste de territoires ruraux ou des quartiers urbains prioritaires particulièrement touchés par l'illectronisme, les conseillers numériques ont déjà formé plus de 23 000 citoyens. Ils les accompagnent vers les usages numériques du quotidien comme créer une adresse e-mail, réaliser une téléconsultation, accomplir une démarche administrative, acheter ou vendre à distance ou encore réaliser une opération bancaire.

La Poste détecte les fragilités numériques dans plus de 500 bureaux de poste et accompagne à la réalisation des démarches administratives en ligne dans 370 bureaux labellisés France services.



Agir en faveur du climat et de la qualité de l'air :

GeoPost et La Poste SA emboîtent le pas à La Banque Postale pour faire valider leur trajectoire de décarbonation par la SBTi.

Engagé depuis plusieurs années dans la réduction de son impact climatique, Le Groupe La Poste consolide sa position d'entreprise leader dans la décarbonation de ses activités. Elle a ainsi de nouveau fait partie des 283 entreprises figurant au sein de la « list A » au niveau mondial parmi 15 000 évaluées par l'ONG CDP - organisation internationale de référence en matière d'évaluation des stratégies climat des entreprises. Neutre en carbone depuis 2019 par la compensation de 100 % des émissions résiduelles du Groupe, La Poste s'est engagée à atteindre zéro émission nette avant 2040. A plus court terme, d'ici 2030, le plan stratégique du Groupe s'appuie sur des trajectoires d'émissions de CO2 alignées sur un objectif de maintien du réchauffement climatique à +1,5°C.

FOCUS

> Décarboner la logistique :

Pour cela, Le Groupe La Poste s'appuie sur le choix de solutions de transport à moindre impact pour les premiers et derniers kilomètres : camionnettes électriques, vélos-cargos, livraison à pied. Pour le transport de longue distance, le groupe projette une diversification de son parc de véhicules pour y inclure des véhicules adaptés aux énergies alternatives (biogaz, biocarburant, électricité et hydrogène) en complément d'une augmentation du transport ferroviaire des colis au niveau européen.

> L'ensemble des branches ont pris des engagements en ce sens :

- GeoPost vise de diminuer de 43% ses émissions de GES des scopes 1,2 et 3 d'ici 2030 et de 90% d'ici 2040 par rapport à une base de référence de 2020. Cette trajectoire a été soumise en juillet 2022 à la SBTi qui l'a validée en février 2023.
- La Branche Services-Courrier-Colis, la Branche Grand Public et Numérique et le Corporate se sont engagés dans une trajectoire commune, sur le moyen terme, à réduire de 42% leurs émissions sur les scope 1 et 2 et de -25% sur le scope 3 d'ici 2030 par rapport à 2021 et sur le long terme, -90% entre 2021 et 2040. Cette trajectoire a été soumise à la SBTi en décembre 2022.



En savoir plus : sur la décarbonation de la Branche Services-Courrier-Colis en découvrant le film réalisé par Cyril Dion.

- La Banque Postale a fait valider ses trajectoires de décarbonation et d'alignement sur l'accord de Paris par la SBTi en octobre 2020. Elle s'est engagée à : réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 46,2% d'ici 2030, par rapport à 2019, pour les scopes 1 et 2 ; continuer d'utiliser 100% d'électricité d'origine renouvelable jusqu'en 2030 ; atteindre des objectifs déterminés scientifiquement (SBTi) sur 85% de son portefeuille total de financement et d'investissements d'ici 2030.

CHARGEMENT CLASSIQUE

1300 colis



CHARGEMENT VRAC RANGÉ

3 000 colis



CHARGEMENT VRAC RANGÉ EN CAISSES MOBILES

2 000 colis



2 000 colis



LE CHARGEMENT VRAC RANGÉ

FILET DE SÉCURITÉ



FLUIDE

COLIS NON MÉCANISABLES

COLIS MÉCANISABLES

COLIS FLUIDE

UN NOUVEL ENJEU POUR LE GROUPE LA POSTE : AIDER LA BIODIVERSITÉ

En 2021, l'interaction entre La Poste et le Comité de Mission a fait émerger la nécessité d'intégrer un volet biodiversité à la politique environnementale du Groupe. Un diagnostic des pressions des activités du Groupe sur les enjeux de la biodiversité et un bilan des démarches déjà engagées ont été réalisés. Ils ont permis l'élaboration de la feuille de route biodiversité du Groupe La Poste.

LES TROIS PRINCIPALES PRESSIONS EXERCÉES PAR LA POSTE SUR LA BIODIVERSITÉ :

- > **L'activité immobilière** par son empreinte foncière et son impact sur l'artificialisation des sols.
- > **L'activité de transport** par sa consommation de carburants et de matières premières et l'utilisation des infrastructures de transport à l'origine de la fragmentation des milieux naturels.
- > **L'activité de banque / assurance** par l'impact lié aux prêts et aux portefeuilles d'investissements.

LA POSTE S'ENGAGE À RÉDUIRE LES PRESSIONS SUR LA BIODIVERSITÉ EN MOBILISANT SES MÉTIERS :

- > **Immobilier** : par la diminution de l'empreinte biodiversité de ses bâtiments et notamment la participation à l'atteinte de l'objectif « Zéro Artificialisation Nette en 2050 » (ZAN 2050).
- > **Transport** : par l'optimisation des kilomètres parcourus, l'évolution vers les biocarburants, la collaboration avec les douanes pour lutter contre le trafic des espèces sauvages et invasives.

> **Banque-assurance** : par des choix de financement de projets qui favoriseront les co-bénéfices biodiversité et excluront les entreprises ayant un impact trop nocif sur la biodiversité sans mesure de remédiation. Pour cela, La Poste s'engage également à installer un écosystème favorable à la mise en œuvre de cette stratégie en participant à la sensibilisation et l'implication de tous : postiers, fournisseurs ainsi que les clients et citoyens-usagers des services de La Poste.



En savoir plus :
Portrait de Diane Roissard,
en charge de la biodiversité
chez LBPA

LA POSTE EN ACTION : MESURER ET S'ENGAGER

- > **Une gouvernance sur le sujet** : un comité biodiversité a été désigné en janvier 2022.
- > **Un engagement** : signature en mai 2022 de la charte des « entreprises engagées pour la nature » portée par l'OFB (Office Français de la Biodiversité).
- > **Des indicateurs de mesure** : La Poste s'engage à évaluer l'empreinte de ses activités sur la biodiversité au travers du Global Biodiversity Score (GBS).

RÉALISATIONS :

1. Tocqueville Biodiversity ISR, un fonds actions sur la thématique biodiversité

Lancé en novembre 2022 par La Banque Postale Asset Management et sa filiale Tocqueville Finance, ce fonds vient renforcer l'engagement pris en 2021 par leur signature du « **Finance for Biodiversity Pledge** ». Ce fonds sélectionne des entreprises qui apportent des solutions aux enjeux de préservation de la biodiversité et du capital naturel ou qui engagent **une véritable stratégie de réduction de leur impact** (entreprises qui agissent pour réduire leur usage du plastique par exemple). A contrario, le fonds exclut les entreprises qui exercent une pression sur la biodiversité liée à la déforestation.



2. Une micro-forêt urbaine en Auvergne :

La plateforme industrielle courrier (PIC) Auvergne a inauguré en novembre 2022 sa **micro-forêt urbaine de 7 000m²**, une surface quasi équivalente à son hall industriel. Plus de 1 000 arbres et arbustes contribuent à reconnecter la ville, ses habitants et en particulier les postiers, à la nature. Ouvert au public dans le cadre d'ateliers pédagogiques, l'ambition de cet espace est de **créer un écosystème diversifié**, en équilibre avec les conditions de sol et de climat local où chacun trouvera sa place, pour se détendre, planter, désherber, tailler, construire, récolter...

Co-construit avec différents acteurs du territoire (la Ville de Lempdes, le gestionnaire forestier professionnel Charles-Etienne Dupont, la start-up Capillum, le lycée agricole de Marmilhat et La Poste Immobilier), ce projet a été récompensé en octobre 2022 par le prix du jury des 5 ans du fonds Carbone La Poste en présence de Yann-Arthus Bertrand.



En savoir plus : Silence ça pousse : inauguration d'une micro-forêt en Auvergne

PERSPECTIVES 2023

La gouvernance de la Société à mission étant effective, l'année 2023 va permettre un travail fouillé sur les enjeux clés liés à chacun des engagements. Les réunions du Comité seront thématiques afin de permettre d'approfondir les travaux d'experts et les retours d'expérience et de mener ainsi une revue détaillée de chacun des engagements.

L'échange avec les acteurs du Groupe sera proposé lors de réunions préparatoires ad hoc comme déjà organisées l'an dernier sur les enjeux de cohésion des territoires.

Un autre enjeu important sera de poursuivre les travaux sur les indicateurs afin d'accentuer leur orientation vers la mesure d'impact, au-delà de la mesure des moyens mobilisés ou des résultats.

Enfin, la mobilisation des postières et des postiers, en lien avec les engagements, constituera un autre enjeu clé de la Société à mission.

La Poste partenaire de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Le 25 janvier 2023, le Groupe La Poste et la LPO ont signé une convention de partenariat (2023-2025) en faveur de la biodiversité et de la lutte contre l'érosion du vivant, afin d'aborder trois enjeux : réduire les pressions exercées par les activités de La Poste sur la biodiversité, engager les postiers et les postières et informer le plus grand nombre sur les enjeux de la biodiversité. Une déclinaison spécifique est définie en Outre-mer, qui concentre 80% de la biodiversité française, et un déploiement international est prévu dès 2023.

Cette convention s'inscrit dans une continuité puisque la LPO et La Poste Immobilier sont déjà partenaires depuis mars 2019 afin de réduire la pression immobilière du groupe La Poste. De même, La Banque Postale s'est rapprochée de l'association courant 2022 pour définir les contours d'une coopération à partir de 2023.

ANNEXE : LEXIQUE

BOE (taux de BOE) : Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi des travailleurs handicapés. L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés est un dispositif ayant pour objectif d'inciter les employeurs privés et publics à embaucher des travailleurs handicapés.

Blockchain : Grande base de données qui a la particularité d'être partagée simultanément avec tous ses utilisateurs, tous également détenteurs de ce registre, et qui ont également tous la capacité d'y inscrire des données, selon des règles spécifiques fixées par un protocole informatique très bien sécurisé grâce à la cryptographie.

CDP : Le Carbon Disclosure Project est une organisation à but non lucratif qui gère une base de données mondiale sur les entreprises, les villes, les États et les régions afin de mesurer leurs impacts environnementaux. La sphère économique considère le CDP comme l'étalon-or des rapports environnementaux avec l'ensemble de données le plus riche et le plus complet sur les mesures prises par les entreprises et les villes. Ses notations font référence au niveau international.

CO : Monoxyde de carbone.

COPERT : Programme financé par l'agence Européenne pour l'environnement qui a pour objectif de calculer les émissions de polluants de l'air du transport routier.

DPEF - Déclaration de Performance Extra-Financière : Document annexé au rapport de gestion d'une entreprise qui contient un certain nombre d'informations relatives aux dimensions environnementales et sociales, ainsi que le mode de gouvernance.

Empreinte emploi : Evaluation du nombre d'emploi soutenus par l'activité d'une entreprise. L'empreinte emploi inclut l'emploi direct (les collaborateurs de l'entreprise), l'emploi indirect (les emplois mobilisés chez les fournisseurs et sous-traitants à travers les achats de l'entreprise) ainsi que l'emploi induit (les emplois soutenus par la consommation des emplois directs et indirects ainsi que les emplois soutenus par les impôts et taxes versés par l'entreprise).

ESS : L'Economie Sociale et Solidaire rassemble les entreprises qui cherchent à concilier solidarité, performances économiques et utilité sociale. Acteur économique de poids, l'ESS représente 10% du PIB et près de 14% des emplois privés en France. Ce secteur compte environ 200 000 entreprises et structures (ex. associations) et 2,38 millions de salariés.

France Services : Est un nouveau modèle d'accès au service public pour la population. Ce guichet unique permet d'accompagner les citoyens pour les démarches auprès de 9 partenaires de l'État, ainsi que de nombreux partenaires locaux. La France compte 2 379 guichets France Services à fin 2022, dont plusieurs centaines de bureaux de poste labélisés.

GES : Les Gaz à Effet de Serre sont des composants gazeux qui absorbent le rayonnement infrarouge émis par la surface terrestre et contribuent ainsi à l'effet

de serre. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique.

Global Biodiversity Score (GBS) : Outil développé par CDC Biodiversité visant à mesurer l'empreinte biodiversité d'une entreprise ou d'un portefeuille d'entreprises pour les institutions financières.

HBEFA : Le Manuel des facteurs d'émission pour le transport routier (HBEFA) fournit des facteurs d'émission, ainsi que la consommation de carburant et d'énergie pour toutes les catégories de véhicules actuelles, chacune divisée en différentes catégories, pour une grande variété de situations de circulation, pour des années allant de 1990 à 2050 intégrant la composition réelle du parc automobile. Les données intègrent l'amont et la combustion du carburant. Elles n'intègrent pas la fabrication des véhicules et les émissions liées aux infrastructures routières.

Illectronisme : (ou illettrisme numérique) Est la difficulté, voire l'incapacité, que rencontre une personne à utiliser les appareils numériques et les outils informatiques en raison d'un manque ou d'une absence totale de connaissances à propos de leur fonctionnement.

IN (Identité Numérique) : L'Identité Numérique La Poste permet de se connecter facilement et en toute sécurité pour effectuer des démarches auprès des services publics, de La Poste, de sa banque, de santé, etc... C'est à la fois une preuve d'identité et moyen de connexion sécurisé sur smartphone.

Intensité émissive : L'intensité émissive caractérise le niveau d'émission carbone nécessaire pour réaliser une activité. Elle est calculée en divisant les émissions carbone de l'activité ou de l'entreprise par un nombre d'unités d'œuvre produites (ex. XX kg eq CO2 / colis)

ISR : L'Investissement Socialement Responsable rassemble toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra-financiers (c'est-à-dire concernant l'environnement, les questions sociales, éthiques et la gouvernance) dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles. C'est l'application du développement durable au domaine de l'investissement financier.

Mécénat de compétences : Le mécénat de compétences est un don en nature : il s'agit pour une entreprise de mettre à disposition d'un organisme d'intérêt général des collaborateurs qui vont mobiliser pendant un temps leurs compétences ou leur force de travail.

Mission de Service Public : Activité exercée sous le contrôle d'une autorité publique, en l'occurrence l'État, avec pour but de satisfaire un besoin d'intérêt général. Le Groupe La Poste assure quatre missions de Service Public que l'État lui a confiées par la loi du 2 juillet 1990 et qui forgent son identité : le service universel postal ; la contribution de La Poste à l'aménagement et au développement du territoire ; la mission d'accessibilité bancaire de La Poste ; le transport et la distribution de la presse.

NOx : Les oxydes d'azote (NOx) regroupent essentiellement deux molécules : le monoxyde d'azote (NO) et le dioxyde d'azote (NO2). Ce sont des gaz polluants issus de la combustion des combustibles fossiles, comme ceux employés par le moteur thermique d'une voiture par exemple.

ODD : Les Objectifs du Développement Durable sont 17 objectifs mondiaux définis par l'ONU en 2015, et que les États s'engagent à atteindre d'ici 2030. Ils portent sur une multitude de domaines allant de la protection de la planète à l'édification d'un monde plus pacifique, en passant par la garantie donnée à tous de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité. Ces 17 ODD fixent le cadre général pour aller vers un monde plus durable, et d'un programme de développement visant à aider en priorité les plus vulnérables, en particulier les enfants et les femmes.

OTI : Les Organismes Tiers Indépendants sont des entreprises habilitées pour la réalisation de missions de vérification des informations RSE en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce. Ces entreprises sont accréditées par le Comité français d'accréditation (COFRAC) sur la base de leur compétence, de leur indépendance et de leur impartialité.

PAL (Polluants Atmosphériques Locaux) : Il existe trois sources principales de pollution atmosphérique : chimique, biologique et particulaire. Les polluants atmosphériques chimiques comprennent une variété de substances créées par la combustion, telles que l'oxyde d'azote, le dioxyde de carbone, le plomb et le soufre.

PM 2,5 et PM 10 (Particulate Matter) : les PM2.5 sont des particules fines, d'un diamètre inférieur à 2,5 microns et les PM10, des particules d'un diamètre inférieur à 10 microns. Pour rappel, un micron = 0.001 millimètre.

QPV : Les Quartiers dits « Prioritaires » de la politique de la Ville sont les territoires où s'applique la politique de la ville, qui vise à compenser les écarts de niveau de vie avec le reste du territoire. Ces quartiers sont ceux où les revenus sont les plus faibles. Depuis 2015, ils remplacent les Zones Urbaines Sensibles (ZUS). Ces 1 500 quartiers regroupent environ cinq millions de personnes, soit 8% de la population française.

Qualité de l'air : Evaluation de l'état de l'air ambiant selon une échelle dépendant du taux de concentration des polluants atmosphériques locaux.

Raison d'être : Projet d'entreprise qui répond à une mission d'intérêt général prenant en compte une dimension environnementale et sociétale. Cette notion, relativement récente, s'inscrit dans l'article 1835 du code civil, modifié en mai 2019 dans le cadre de la loi PACTE.

REP, REP+ : Les Réseaux d'Education Prioritaires (REP) et d'Education Prioritaire Renforcée (REP+) ont été créés en 1981 pour réduire les inégalités sociales et territoriales. L'éducation prioritaire concerne les enfants d'origine sociale défavorisée. Elle recouvre de nombreux quartiers prioritaires de la politique de la ville – 193 com-

munes ayant un QPV sur leur territoire accueillent des établissements en REP+ – mais aussi des zones rurales fragiles.

SBTi : La Science Based Targets initiative résulte d'un partenariat entre le CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF) qui vise à promouvoir les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'objectifs nets zéro, conformément à la science du climat. La SBTi fournit aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leurs objectifs de réduction des émissions carbone s'appuyant sur la mobilisation d'une équipe d'experts.

Scope 1, 2 et 3 : Pour réaliser un bilan GES, les entreprises doivent analyser les émissions de GES émanant de leur périmètre et de celui de tiers. Les périmètres dans lesquels les émissions de GES sont analysées sont appelés scopes. Ces 3 périmètres prennent en compte toutes les émissions, du niveau le plus proche de l'entreprise jusqu'à la prise en compte de la chaîne de valeur dans son ensemble. Les scopes 1, 2 et 3 sont issus d'une méthodologie internationale définie par le GHG Protocol.

Scope 1 correspond au périmètre des émissions directes de l'entreprise.

Scope 2 correspond au périmètre des émissions indirectes liées à sa consommation d'énergie.

Scope 3 correspond au périmètre des émissions indirectes (hors énergie) incluant notamment les émissions des fournisseurs et sous-traitants par exemple.

Société à mission : Nouveau cadre juridique introduit par la loi PACTE en 2019, la Société à mission définit une entreprise dont la finalité concilie recherche de performance économique et contribution à l'intérêt général.

teqCO2 : La tonne équivalent CO2 est une unité créée par le GIEC. Cet indice permet de comparer les impacts que les gaz à effet de serre (GES) ont sur l'environnement en simplifiant cette comparaison. Il permet également de les cumuler grâce à un unique indice.

ZAN 2050 : Zéro Artificialisation Nette est un objectif à 2050 fixé par la loi climat et résilience, publiée au JO le 24 août 2021. Elle demande d'abord aux territoires de baisser de 50 %, d'ici 2030, le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Le zéro artificialisation nette devra être atteint d'ici 2050.

ZEN : le « Zéro Emission Nette » (ou « Net Zero Emission ») signifie que les émissions de gaz à effet de serre sont réduites à un niveau aussi proche que possible de zéro et que le volume des émissions résiduelles présentes dans l'atmosphère fait l'objet d'une captation et de séquestration (s'appuyant sur des puits carbone tels que les océans ou les forêts par exemple).

ANNEXE : DEFINITIONS INDICATEURS

ENGAGEMENT : CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT ET A LA COHESION DES TERRITOIRES

Production annuelle de crédit auprès des collectivités locales (dont prêts verts et sociaux)	Cet indicateur permet de suivre les montants de financement aux collectivités locales sur une base annuelle, avec un focus sur les prêts verts et sociaux. La définition des prêts verts de La Banque Postale s'appuie sur les Critères d'Examen Technique des actes délégués de la taxonomie verte européenne.
Production annuelle de crédit auprès du logement social et de la santé, du milieu associatif et du tissu économique local (dont prêts citoyens)	Cet indicateur suit sur une base annuelle l'évolution du positionnement de La Banque Postale en soutien du tissu économique et social dans les territoires, en particulier sur le secteur du logement social et de la santé, ainsi que l'engagement de La Banque Postale de renforcer le nombre et le volume de financement auprès des PME/ETI. Les prêts citoyens comprennent les prêts verts (Cf. supra), les prêts sociaux (répondant au concept AAAQ - Availability, Accessibility, Acceptability, Quality défini par le rapport sur la taxonomie sociale de la plateforme sur la finance durable de l'UE) et les prêts à impact (répondant au cadre conceptuel de l'impact respectant les notions d'intentionnalité, d'additionnalité et de mesurabilité).
% de la population à moins de 5km et moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact La Poste	Cet indicateur mesure la part de la population vivant à moins de 5km et à moins de 20 minutes en voiture d'un point de contact La Poste.
Empreinte emploi (directs, indirects et induits)	Cet indicateur mesure la contribution de La Poste, La Banque Postale, La Poste Immo, ViaPost, GeoPost et Mediapost à l'emploi en France à trois niveaux : les emplois directs, indirects (via les achats) et induits (par la consommation des emplois directs et indirects et par les impôts et taxes versés par le Groupe). L'étude pour le chiffrage de l'indicateur a été réalisée par le cabinet spécialisé Utopies.

ENGAGEMENT : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE

Nombre de jeunes qui ont bénéficié d'un stage, d'une alternance ou d'une embauche (CDI et CDD) dans l'année	Cet indicateur a été recentré pour mesurer exclusivement le nombre de jeunes de moins de 26 ans qui ont bénéficié de un ou plusieurs dispositifs. La notion d'embauche en CDI ou CDD a été intégrée en 2022 pour enrichir cet indicateur centré sur La Poste SA.
Taux d'emploi des personnes en situation de handicap	Cet indicateur officiel (taux de BOE - Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi) mesure la part de travailleurs handicapés dans le total des employés de La Poste SA.
Nombre de bénéficiaires de l'accessibilité bancaire ayant pu percevoir des prestations sociales	Cet indicateur mesure le nombre de clients en inclusion bancaire (mission d'accessibilité bancaire et clients fragiles) qui ont bénéficié du versement de prestations sociales. Il est établi sur la base de la somme des clients en inclusion bancaire ayant perçu la prime de Noël et de ceux ayant perçu l'allocation rentrée scolaire à laquelle est soustrait le nombre de clients ayant perçu les deux prestations.
Nombre de bénéficiaires des services d'accompagnement des publics âgés et fragiles	Cet indicateur mesure le nombre de personnes bénéficiant des services d'accompagnement des publics âgés et fragiles proposés par La Poste en France (Veiller sur Mes Parents, livraison de repas et de médicaments, La Poste Silver Réseaux, le nombre de tablettes Ardoiz actives, Prestation de service de santé à domicile ASTEN et DIADOM).

ENGAGEMENT : PROMOUVOIR UN NUMERIQUE ETHIQUE, INCLUSIF ET FRUGAL

Nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique	Cet indicateur composite mesure la somme du nombre de personnes accompagnées dans les démarches administratives en ligne en France Services, du nombre de clients accompagnés dans les bureaux en QPV par les médiateurs sociaux des associations partenaires, du nombre de personnes formées par les conseillers numériques La Poste et par les conseillers/médiateurs des partenaires de l'ESS, du nombre de clients formés à l'inclusion bancaire via partenaires La Banque Postale, du nombre de postiers formés à CléA numérique, du nombre de ventes tablette Ardoiz, d'une partie du nombre de nouveaux clients La Poste Mobile (estimée sur la base du taux de primo accédant aux usages numériques tel que mesuré dans une enquête annuelle auprès des nouveaux clients La Poste Mobile, 20,5% de la donnée est actuellement estimée) et du nombre d'équipements de La Poste reconditionnés donnés aux associations.
Nombre de clients actifs Digiposte et Identité Numérique	Cet indicateur mesure le nombre de personnes ayant un compte Digiposte actif (accès client et/ou flux de documents) et le nombre de personnes ayant un compte Identité Numérique (IN) en France.
Consommation de matières économisée via l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques	Cet indicateur mesure le poids en tonnes de matières premières qui n'ont pas été utilisées dans la production de nouveaux équipements grâce à l'allongement de la durée de vie d'équipements informatiques de La Poste. La valorisation de cet indicateur s'appuie sur la notion du « poids du sac à dos écologique pour le téléphone et l'ordinateur » issue de l'étude ADEME « La face cachée du numérique ».

ENGAGEMENT : ŒUVRER A L'ACCELERATION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE POUR TOUS

Emissions de GES économisées (scopes 1, 2 et 3 concernant les sous-traitants transport et livraison) en lien avec la réduction de l'intensité émissive au colis	L'indicateur compare l'intensité émissive N (émissions de GES produites en année N / nombre de colis en année N) avec l'intensité émissive N-1 (émissions de GES produites en année N-1 / nombre de colis N-1) rapportées au nombre de colis de l'année N.
Réduction des émissions de polluants atmosphériques	Cet indicateur mesure l'évolution de la diminution des émissions polluantes de la flotte interne de La Poste (gérée par Véhiposte) par rapport à 2015.
Action en faveur de la biodiversité - Global BiodiversityScore	Cet indicateur, en cours de construction, permettra à La Poste de mesurer son empreinte biodiversité en deux étapes : - Établir le lien entre activités économiques et pressions sur la biodiversité en chiffrant la contribution de l'activité économique à ces pressions ; - Analyser l'impact de ces pressions sur la biodiversité et le quantifier en MSA.km ² (Mean Species abundance kilomètre carré), métrique du GBS permettant de décrire l'intégrité des écosystèmes et la surface impactée.

ANNEXE : AVIS OTI

La Poste
Siège social : 9, rue du Colonel Avia,
75757 Paris Cedex 15

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la vérification de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité »), désigné comme organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-18841, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que votre entité s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de Société à mission telles que présentées dans les rapports du Comité de mission et relatives à la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, joints au rapport de gestion en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce.

Conclusion

Nos travaux nous ont permis de vérifier l'atteinte des trajectoires 2022 sauf pour un objectif opérationnel inclus dans l'objectif statutaire « Promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal ». Concernant l'indicateur « Nombre d'ordinateurs réemployables réemployés », le groupe La Poste n'a en effet pas respecté la trajectoire fixée concernant l'objectif opérationnel suivant : « Réemploi de 100% des ordinateurs réemployables (7000 ordinateurs) » (résultat atteint de 94% en 2022 par rapport à un objectif de 100%).

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », des éléments que nous avons collectés, et compte tenu de ce qui précède, nous constatons que, sur le périmètre concerné par la qualité de Société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- l'entité n'a pas atteint l'ensemble des objectifs opérationnels qu'elle a définis pour l'objectif social et environnemental « Promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal » retenu en application du 2° de l'article L. 210-10 et inscrit dans ses statuts, et que
- par conséquent, le groupe La Poste ne respecte pas l'objectif social et environnemental mentionné ci-dessus qu'il s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les raisons exposées au paragraphe « Les indicateurs et résultats - Promouvoir un numérique éthique, inclusif et frugal » dans le rapport du comité de mission 2022 sur la non-atteinte de cet objectif social et environnemental.

Sur la base des procédures que nous avons mises en oeuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause, sur le périmètre concerné par la qualité de Société à mission et à la fin de la période couverte par notre vérification :

- le fait que l'entité ait atteint les objectifs opérationnels qu'elle a définis pour chacun des autres objectifs sociaux ou environnementaux - soit « Contribuer au développement des territoires », « Favoriser l'inclusion sociale » et « Œuvrer à l'accélération de la transition écologique pour tous » - et que
- par conséquent, le groupe La Poste respecte chacun des autres objectifs sociaux et environnementaux qu'il s'est donné pour mission de poursuivre, en cohérence avec sa raison d'être et son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous formulons les commentaires suivants :

- Nous constatons que l'indicateur « Nombre de bénéficiaires des services d'accompagnement des publics âgés et fragiles » associé à l'objectif statutaire « Favoriser l'inclusion sociale » est un indicateur composite, établi sur la base de plusieurs sources de données dont le niveau de maturité varie en fonction des offres concernées, exposées dans la note méthodologique du rapport du Comité de mission 2022. Le pilotage de l'objectif opérationnel associé à cet indicateur pourrait être donc être renforcé au fur et à mesure que les sous-indicateurs le composant gagnent en robustesse.
- Nous constatons qu'une part équivalente à environ 20% de la donnée relative à l'indicateur « Nombre de personnes détectées, accompagnées, formées et équipées dans l'usage du numérique » est établie en 2022 sur la base d'une estimation, comme expliqué en note méthodologique du rapport du Comité de mission 2022. Des améliorations pourraient être apportées notamment par le renforcement des contrôles internes.

Préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux doivent être lues et comprises en se référant aux procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans les rapports du Comité de mission ou disponibles sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux

Comme indiqué dans le rapport du Comité de mission 2022, les informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations présentées sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à l'entité :

- de constituer un Comité de mission chargé d'établir annuellement un rapport en application des dispositions de l'article L. 210-10 du code de commerce ;
- de sélectionner ou d'établir des critères et procédures appropriés pour élaborer le Référentiel de l'entité ;
- de concevoir, mettre en oeuvre et maintenir un contrôle interne sur les informations pertinentes pour la préparation du rapport du Comité de mission ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultant d'erreurs ;
- d'établir les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux conformément au Référentiel et mises à disposition du Comité de mission.

Il appartient au Comité de mission d'établir ses rapports en s'appuyant sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux transmises par l'entité et en procédant à toute vérification qu'il juge opportune.

Ces rapports sont joints aux rapports de gestion du Conseil d'administration.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

En application des dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur le respect par l'entité des objectifs sociaux et environnementaux qu'elle s'est fixés sur le périmètre concerné par la qualité de Société à mission.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions de l'article R. 210-21 du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, *Intervention du commissaire aux comptes, intervention de l'OTI - Sociétés à mission*, tenant lieu de programme de vérification, et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)².

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de dix personnes et se sont déroulés entre décembre 2022 et mars 2023 sur une durée totale d'intervention d'environ six semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons notamment mené une trentaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des informations historiques liées à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les informations relatives à l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux que l'entité se donne pour mission de poursuivre sur le périmètre concerné par la qualité de Société à mission.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée.

Nous avons pris connaissance des activités de l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de Société à mission, de la formulation de sa raison d'être ainsi que ses enjeux sociaux et environnementaux.

Nos travaux ont porté sur :

- d'une part, la cohérence des objectifs sociaux et environnementaux retenus en application du 2° de l'article L. 210 10 et inscrits dans ses statuts, de la raison d'être de l'entité précisés dans ses statuts (ci-après « raison d'être ») et de son activité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux ;
- d'autre part, l'exécution de ces objectifs.

Concernant la cohérence des objectifs, de la raison d'être et de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux :

- Nous avons conduit des entretiens destinés à apprécier l'engagement de la direction et des membres de la gouvernance au regard des attentes des principales parties prenantes internes ou externes concernées par l'activité de l'entité.

2. ISAE 3000 (révisée) - Mission d'assurance autres que les audits et examens limités de l'information financière historique

- Nous avons apprécié les processus mis en place pour structurer et formaliser cette démarche en nous appuyant sur :
 - les informations disponibles dans l'entité (par exemple, procès-verbaux des réunions du conseil, échanges avec le comité social et économique, comptes rendus ou support des réunions avec des parties prenantes internes ou externes, analyses des risques) ;
 - la feuille de route de Société à mission et les derniers rapports du Comité de mission ;
 - le cas échéant, ses publications (par exemple, plaquette commerciale, rapport de gestion, rapport intégré, Déclaration de performance extra-financière, sur le site internet).
- Nous avons ainsi apprécié, compte tenu de l'activité de l'entité au regard de ses enjeux sociaux et environnementaux, la cohérence entre :
 - les informations collectées ;
 - la raison d'être et
 - les objectifs sociaux et environnementaux formulés dans les statuts.

Concernant l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux, nous nous sommes enquis de l'existence d'objectifs opérationnels et d'indicateurs clés de suivi et de mesure de leur atteinte par l'entité à la fin de la période couverte par la vérification pour chaque objectif social et environnemental, et nous avons vérifié si les objectifs opérationnels ont été atteints au regard des trajectoires définies par l'entité sur le périmètre concerné par la qualité de Société à mission.

Pour ce faire, nous avons réalisé les diligences suivantes :

- nous avons pris connaissance des documents établis par l'entité pour rendre compte de l'exercice de sa mission, notamment les dispositions précisant les objectifs opérationnels et les modalités de suivi qui y sont associées, ainsi que les rapports du Comité de mission ;
- nous nous sommes enquis de l'appréciation de l'exécution des objectifs sociaux et environnementaux auprès du Comité de mission et avons corroboré l'information collectée avec la perception qu'ont les parties prenantes des effets et impacts de l'entité. Par ailleurs, nous avons revu l'analyse présentée dans les rapports du Comité de mission, les résultats atteints à échéance des objectifs opérationnels en regard de leurs trajectoires définies, pour permettre d'apprécier le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous nous sommes enquis auprès de la direction générale de l'entité des moyens financiers et non financiers mis en oeuvre pour le respect des objectifs sociaux et environnementaux ;
- nous avons vérifié la présence dans les rapports du Comité de mission d'indicateurs cohérents avec les objectifs opérationnels et aptes à démontrer le positionnement des objectifs opérationnels sur leurs trajectoires définies ;
- nous avons apprécié l'adéquation des moyens mis en oeuvre visant au respect des objectifs opérationnels par rapport à leurs trajectoires, au regard de l'évolution des affaires sur la période ;
- nous avons vérifié la sincérité de l'ensemble de ces indicateurs, et notamment, nous avons :
 - apprécié le caractère approprié du Référentiel de l'entité au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible ;
 - vérifié que les indicateurs couvrent l'ensemble du périmètre concerné par la qualité de Société à mission ;
 - pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité et apprécié le processus de collecte visant à la sincérité de ces indicateurs ;
 - mis en oeuvre des contrôles et des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - mis en oeuvre des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres méthodes de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés par des vérifications sur site et au siège de l'entité et couvrent 100% des données utilisées pour le calcul des indicateurs ;
 - apprécié la cohérence d'ensemble des rapports du Comité de mission au regard de notre connaissance de l'entité et du périmètre concerné par la qualité de Société à mission.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 23 mars 2023
KPMG S.A.



Stéphanie Millet
Associée



Anne Garans
Expert ESG

NOTATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

	<p>N°1 dans le monde, tous secteurs confondus</p>	<p>Score : 77/100 en octobre 2021</p>
	<p>Leadership Liste A Transport intermodal et logistique</p>	<p>Score : A en décembre 2022</p>
	<p>Platinum Top 1% des fournisseurs</p>	<p>Score : 78/100 en octobre 2022</p>

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL DE LA POSTE GROUPE...



LE RAPPORT RSE :



L'ESSENTIEL RSE :



L'ESSENTIEL CLIMAT :



LA BROCHURE ALLIANCE DYNAMIQUE :



LES PAGES ENGAGEMENT SOCIÉTAL :



LA POSTE
GROUPE

9 rue du colonel pierre avia – 75757 paris cedex 15
tél. : +33 (0)1 55 44 00 00 www.lapostegroupe.com

